

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Trois Juillet Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Aurélie LARNAUD, Isabelle LEFOL-ANDRE et Stéphane MELLIER.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Florent CAILLET, Solenne HAMEL-GUITTON et Christophe GRANGE.

ETAIENT ABSENTES :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle PHILIPPEAU est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Il est donné lecture des pouvoirs de :
Julie AUBRY à Olivier AUNEAU
Florent CAILLET à André-Jean VIEAU
Solenne HAMEL-GUITTON à Jean-François ORHON
Christophe GRANGE à Patrick BUCHET

Objet de la délibération

Convocation le 27 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 21
Publié le 5 juillet 2024

2024-022 RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 2° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services.

Compte tenu des différents besoins en personnel dans les services du SIVU de l'Enfance pour les vacances de l'année 2023/2024 et notamment ceux recensés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le Président propose à l'assemblée de procéder au recrutement du personnel d'animation et d'entretien comme suit :

Service demandeur	Nombre d'agents	Fonction	Grade	Indice Brut	Temps de travail	Période et/ou durée maximale par contrat
	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 397	18 h sur la période d'emploi	Du 19/10/2024 au 03/11/2023
	25	Animateur	Adjoint d'animation	IB 397	18 h sur la période d'emploi	Du 21/12/2024 au 05/01/2025
	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 397	18h sur la période d'emploi	Du 08/02/2025 au 23/02/2025
	30	Animateur	Adjoint d'animation	IB 397	18 h sur la période d'emploi	Du 05/04/2025 au 20/04/2025
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	7.5 heures hebdomadaires	Du 19/10/2024 au 03/11/2024
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	Intervention de 5.5 heures	Le 02/11/2024
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	7.5 heures hebdomadaires	Du 21/12/2024 au 05/01/2025
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	Intervention de 5.5 heures	Entre le 04/01/2025 et le 11/01/2025
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	7.5 heures hebdomadaires	Du 08/02/2025 au 23/02/2025
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	Intervention de 5.5 heures	Le 22/02/2025
	3	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	7.5 heures hebdomadaires	Du 05/04/2025 au 20/04/2025
	4	Agent d'entretien	Adjoint technique	IB 397	Intervention de 5.5 heures	Le 19/04/2025

Au temps de travail indiqué dans le tableau ci-dessus, il sera également versé au personnel d'animation un forfait compris entre 5 et 22 heures correspondant au temps de préparation susceptible d'être versé en dehors des périodes de contrat.

Le recours aux agents contractuels saisonniers sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire à l'exception des animateurs.

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter sur ces emplois non permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

Il est proposé que le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 21

Abstentions : 0

Votants : 21

Exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

DECIDE de créer les emplois proposés pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le : **05 JUIL. 2024**
Transmission au contrôle de légalité le : **05 JUIL. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-254402688-20240703-3_2024delib022-DE
Reçu le 05/07/2024